Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ahuillé - Tome I

Ahuillé, c^on^ de *Laval* (ouest), et arrond. de *Laval*, 10 kil.

Anciens noms

Hilliacus, 616 (Testam. de saint Bertrand). — *H. de Ahuillé*, XI^e^ s. (Cart. de Saint-Vincent). — *A. de Huliaco*, 1067 (Lib. Albus). — *Ahullé*, 1312 (Bibl. nat. francs fiefs). — *Ecclesia parrochialis de Ahuilleyo*, 1405 (Liv. rouge, 39). — *Hauilleium*, XV^e^ s. (État du luminaire). — *Les paroissiens d'Ahuillé…, la fabrice de N.-D. d'Ahuillé*, 1488 (Titre de la fabr.). — *Eccl. de Ahuillé*, XVI^e^ s. (Pouillé). — *Ahullie*, 1512 (G. Le Doyen). — *Ayhuillé*, 1658 (Reg. par. de Montjean). — *Eshullé*, 1660 (Reg. par. d'Argentré). — *Hauillé*, 1677 (*Insin. eccl.*). — La forme dès longtemps fixée *Ahuillé* indique une localité d'origine gallo-romaine. On la retrouvera dans un très grand nombre d'exemples désignant soit des bourgs, soit de simples fermes.

Géographie physique

Géologie : « Schistes précambriens constituant la région fertile située au sud-ouest et au sud ; les schistes et les grès ordoviciens dirigés N.O.-S.E., coïncident avec d'anciennes landes actuellement cultivées (Lande Guibert, Petite Lande), avec une partie de la forêt de Concise et avec les hauteurs de la Corolerais, du Gros-Chêne et de la Mesleraie. A la limite nord de la commune, schistes et quartzites du Silurien supérieur avec ampélite et pointements de diabase (Petit Clairet, L'Hermitage) ». D.-P. Œhlert.

Les descriptions géologiques qu'on trouvera en tête de chaque notice communale sont un travail entièrement neuf, rédigé spécialement pour le *Dictionnaire de la Mayenne*. Elles paraîtront sous la signature habituelle et connue de l'auteur. Qu'il soit ici remercié, au nom de tous nos lecteurs et au mien, de sa précieuse collaboration.

Superficie : 2.987 hect., dont un tiers en bois, à la fin du XVII^e^ s., 1/8 en landes, 1/20 en étang, le reste en terres et en prés composant 44 métairies. Le lin et le chanvre figurent parmi les oblations faites à l'église, à la fin du XVI^e^ s. Le seigle, le sarrasin et surtout l'avoine, étaient la principale production du pays. A la fin du XVIII^e^ s. le froment était si rare, que M. Foucault de Vauguyon, curé de 1755 à 1780, était obligé d'en acheter pour se nourrir, la dîme ne lui suffisant pas. Déjà sous son successeur, le froment était plus cultivé que l'avoine. Malgré l'étendue des bois qui couvraient la paroisse, les habitants demandent en 1789 « qu'on oblige les blanchisseurs et ceux qui se servent de fourneaux, à user de charbon de terre, afin de faire diminuer le prix du bois qu'on paye, en campagne, 11 et 12 l. la chartée. »

Actuellement : 133 mét., closer. et habitations.

Principaux villages : Perrette, 23 hab. ; — Fougerolles, 22 hab. ; — La Lande-Guibert, 19 hab. ; — La Pillière, 19 hab.

Population

Population : Au commencement du XVII^e^ s., la moyenne des naissances par année était de 62, et de 91 au

commencement du XVIII[e] s. 1.300 communiants en 1680 ; — 1.426 hab. en 1726 ; — 316 feux en 1766, 309 d'après le mémoire de Miroménil ; — 1.000 communiants en 1777 ; — 1.100 communiants en 1780 ; — 1.546 hab. en 1803 ; — 1.491 hab. en 1861 ; — 1.372 hab. en 1871 ; — 1.382 hab. en 1881 ; — 1.250 hab. en 1897.

Foires et marchés

Marché de menues denrées le dimanche, autorisé par le Conseil général, en 1838. — *Foire*, le 1[er] jeudi de février.

Assemblée

Assemblée, dimanche après la Madeleine, souvenir d'une ancienne assemblée qui se tenait près de la chapelle de la Madeleine des Scépeaux.

Administrations

Bureau de poste de Laval. — *Perception* de Changé.

Cours d'eau et voies de communication

Le *Bourg* (422 hab.), situé entre les deux branches du ruisseau de Montigné dit de la Paillardière, à une altitude de 80 à 90 m., est dominé au N. par un renflement qui s'élève à 119 m., couvert en partie par la forêt de Concise. Un autre ruisseau, affluent du Vicoin comme le précédent, atteint le territoire à la pointe extrême S., tandis qu'à la limite 0., le ruisseau sorti de l'étang de Montjean porte les eaux de cette lisière à l'Oudon. Le bourg serait presque central si Courbeveille ne faisait une large et profonde échancrure à la cornière S.-O. du territoire.

Vingt ans après la construction de la route de Laval à Cossé (XVIII[e] s.), le meunier de Terrequin porta plainte devant l'intendant de Tours contre M. Duchemin, sieur de la Machenotière, qui avait supprimé le chemin allant de son moulin à la nouvelle route, et qui se prolongeait sur Montigné. « C'est un grand chemin à tout usage, disait-il, ayant jusqu'à 40 pieds de large, servant de communication entre Ahuillé, Courbeveille et Laval, Montigné, Nuillé, Cossé, et suivi par ceux de Montigné et Nuillé pour se rendre à Ahuillé, Courbeveille et Loiron, où il y a des foires. Ce chemin, ajoute-t-on, aussi ancien que la terre, appartient au roi et au public. » Un autre chemin ayant la direction de Montjean à Laval, aujourd'hui (1897) en partie vicinalisé, est aussi une des anciennes voies du pays, car il sert de limites à la paroisse à son entrée et à sa sortie. La route de Laval à Cossé n'atteignait la paroisse qu'à sa pointe S.E. ; elle est aujourd'hui longée par la ligne ferrée de Laval à Nantes, avec halte à Étrogné. La route de Saint-Berthevin à Pouancé passe sur la commune à la limite N.O., et le bourg est traversé par celle de Cossé à Saint-Berthevin et par le chemin vicinal de Loiron à Montigné, abordé ensuite par un raccord à la route de Saint-Berthevin.

Communes limitrophes

Communes limitrophes : Montigné (5 kil.), Astillé (7 kil.), Courbeveille (3 kil.), Montjean (6 kil. 500 m.), Loiron (6 kil. 500 m.), Saint-Berthevin (6 kil.).

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Autrefois *paroisse* de l'archidiaconé et du doyenné de Laval, de l'élection, du grenier à sel et subdélégation de Laval. Aujourd'hui de l'archiprêtré et du doyenné de la Trinité, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, avec vicariat reconnu par décret du 12 décembre 1825. — En 1790, c[on] de Nuillé-sur-Vicoin, district de

Laval.

L'*église* sous le vocable de l'Assomption, reconstruite en 1863, a été consacrée le 20 juin 1866. L'ancienne, que Davelu déclarait « passable », et que la Révolution avait laissée en assez bon état, était en forme de croix avec abside, et absidioles dans le transept garnies des autels de saint Jean et de saint Sébastien. Celle du côté de l'épître, dite chapelle de la Vieuxcour, renfermait deux pierres tombales gravées d'inscriptions gothiques et de l'effigie d'un chevalier et d'une dame ; on en a fait du moellon. Le clocher à peine terminé fut renversé par « un vent bruant comme un lutin, » le 18 octobre 1512. Un nouveau clocher, haut de 122 pieds, fut à son tour dévasté par la foudre, le 3 février 1666, sur les onze heures du soir. « Il arriva un grand foudre de tonnerre, vent et pluie, de sorte qu'il tomba sur le clocher et le dépouilla totalement jusqu'au beffroy, tomba encore en l'église par le haut, proche la sonnerie, du côté du petit cimetière, et emporta deux chevronnées, sortit par la chapelle de la Vieuxcour, et emporta la vitre proche le chapitereau et ruina les autres, estant toutes percées et greslées ». La même année, Julien Godde, maître charpentier à Laval, originaire d'Ahuillé, élevait un troisième clocher de 151 pieds de haut, auquel on ajouta une horloge qui fut remplacée en 1739. Deux autels furent construits, suivant marché du 19 octobre 1631. La grosse cloche bénite le 1er septembre 1602 avait été nommée par n. h. Magdelon de la Hune, seigneur du Mûrier et de la Compagnère, et par Delle Catherine de Launay. En 1684, fut fondue une nouvelle cloche, pour la « gravure » de laquelle le sieur Lilavois, pintier, reçut 6 livres. L'église de N.-D. d'Ahuillé, en faveur de laquelle le pape, par une bulle de 1490 parfaitement conservée avec ses enluminures, avait accordé de nombreuses indulgences et la faculté d'exposer le Saint-Sacrement aux grandes fêtes, fut encore enrichie en 1547 des reliques de saint Jean, de sainte Madeleine et de saint Étienne. La confrérie du Rosaire y fut érigée le 3 juin 1644 par frère Pierre Dubois, maître en théologie, prieur des dominicains de Laval. Tous les dimanches on y célébrait, entre la première et la grand'messe, la messe du Saint-Sacrement fondée en 1618 par Catherine de Launay, veuve de Charles de la Bahoullière, sieur de la Provôterie, tous les jeudis, celle du Saint-Nom de Jésus, et le premier dimanche de chaque mois, celle du Rosaire, fondée avant 1690 par René Vayer, sieur de Laurière. Les chapelles fondées étaient : celle de la Hestelière, desservie en partie dans l'église de Courbeveille ; — celle de Sainte-Marguerite et de Saint-Roch, également desservie en l'église de Montigné ; — celle de la Cosnuère, dédiée à saint Michel, dont on ne connaît que deux chapelains : Jacques Rezé, prêtre, 1584, et N. de Quatrebarbes en 1678 ; le temporel fut vendu le 24 mars 1792 pour 7844 l. ; — enfin, celle de la Tuaudière, qui était d'une messe par semaine, à la présentation, en 1739, de Pierre Labbé, marchand tissier à Quelaines. Comme usages anciens à signaler, je relève la mention de sonneurs de bombardes qui viennent à la Pentecôte 1629 prêter leur concours aux offices, et la coutume de séparer à l'église les hommes et les femmes, puisqu'une des portes est encore désignée à la fin du XVIIIe s. sous le nom de *Porte des femmes*. La lampe du sanctuaire était entretenue par une fondation de la dame Gaudin, veuve de M. Leclerc, avocat fiscal à Laval.

Au commencement du XVe s., il y eut au sujet du patronage de la cure un litige porté devant l'archevêque de Tours, entre l'évêque du Mans, Adam Chatelain, et les moines de Marmoutier. Ceux-ci prétendaient qu'Hamelin, évêque du Mans (1190-1214), leur avait donné ou confirmé le droit de présentation sur plusieurs églises, entre autres sur celle d'Ahuillé. Adam affirmait au contraire que cette paroisse était inscrite dans les registres authentiques de l'évêché au nombre de celles dont l'évêque disposait de plein droit ; il ajoutait que la disposition des bénéfices ecclésiastiques lui appartenait de droit commun ; enfin, il contestait l'authenticité et la valeur de la charte d'Hamelin, parce qu'elle n'était extraite que des seules archives particulières des religieux, et parce qu'elle contenait plusieurs affirmations inexactes. Si la charte était vraie, concluait-il, elle n'avait pu être accordée par son prédécesseur qu'en son nom personnel et pour sa vie. D'ailleurs, elle ne portait aucune indication de date ni de lieu. Le métropolitain prononça en faveur de l'évêque du Mans, mais en laissant aux moines la faculté de se pourvoir par appel devant le pape, ce qu'ils firent, sans succès sans doute, puisque la cure d'Ahuillé resta du nombre de celles dont l'ordinaire disposait de plein droit jusqu'en 1688. C'est ainsi

qu'elle figure dans un *Pouillé* du XVI[e] siècle. Mais en 1688, l'évêque du Mans ayant réuni en une seule les deux portions de l'église de la Trinité de Laval, en échange de celle dont disposait le chapitre, il lui abandonna la présentation de l'église d'Ahuillé.

Un décret épiscopal du mois de décembre 1442 ordonnait la démolition partielle des bâtiments du presbytère, *resecatio domorum presbyteralium*, conséquence des ruines qu'avaient faites les guerres à peine éteintes. Trois cents ans plus tard (1742), la cure fut reconstruite moyennant une subvention de 1500 l. fournie par les propriétaires. Les habitants demandaient en 1789 que les curés soient tenus de déposer tous les ans une somme entre les mains du syndic pour faire les réparations du presbytère et de ses annexes, afin de prévenir les contestations et procès qui s'élevaient entre les nouveaux titulaires et les héritiers du prédécesseur.

Curés : Guillaume *Paon*, témoin d'un règlement concernant l'église d'Andouillé, 1340. — Pierre de *Ramson* après lequel il y eut compétition entre Louis d'*Avizé*, prêtre, nommé par l'abbé de Marmoutier, et Henri d'*Avaugour*, pourvu par l'évêque du Mans et maintenu par l'archevêque de Tours ; le dernier avait résigné en 1405 à Robert *Peillard* et devenait lui-même curé de Touarcé (Anjou). — Jean *Echart* soutient un procès au sujet des dîmes contre l'abbé de Clermont, 1447. — Etienne *Tremblay*, 1494, exécuteur testamentaire d'Etienne Théon, curé de Courbeveille, 1502, lègue lui-même 20 sols de rente à la fabrique ; il ne résidait pas. — Robert *Couefaicte*, signalé aussi par un legs à l'église avant 1522. — Jacques *Chesnard*, écuyer, 1561. — Mathurin *Malherbe*, qualifié curé en 1565, puis vicaire en 1572. — Jean *Ferré*, prêtre du diocèse de Chartres ; il avait donné procuration en cour de Paris le 15 juillet 1570 pour résigner à Georges Esnault, mais son successeur effectif, en vertu d'une autre résignation, fut René *Chardon*, déjà prétendant à la cure le 18 avril 1568 ; il demeurait à la Bazouge-des-Alleux. — René des *Ouailles*, prêtre, résignataire, issu d'une famille noble, demeurant à la Bazouge-des-Alleux, titulaire de la cure de Javron *sed non pacifice*, prit possession à Ahuillé au mois de mai 1572. — Noël *Gehier* et non *Gohier*, fils de Robert G. et d'Anne Plançon, du diocèse de Paris ; tonsuré en 1560 par Eustache du Bellay, fut résignataire du précédent par acte du 26 novembre 1573 ; il ne résidait pas, quoiqu'on le rencontre comme témoin à la prise de possession du prieuré de Prix, en 1574. — Mathurin *Malherbe*, résignataire, n'était qu'un prête-nom, aussi, mettant en avant son incapacité, François Jhérosme, prêtre du diocèse de Beauvais, obtint des bulles de provision le 4 juillet 1575. Mathurin Malherbe rétrocéda à Noël *Gehier*, maître ès arts, toujours simple clerc, et de plus ayant droit à la cure de Javron ; alors Jean Gripperay, prêtre du diocèse du Mans, qui demeurait à Paris, se porta compétiteur en 1578, parce que, disait-il, Noël Gehier avait négligé de se faire promouvoir aux ordres ; pendant tous ces démêlés les fonctions curiales étaient exercées par Michel Touillon (V. ce nom). — Jean *Trouillard*, prêtre, du diocèse d'Angers, se démet le 15 juin 1594. — Pierre *Valleray* prend possession le 16 juillet 1595. — Claude *Perier*, prêtre, fut installé le 2 octobre 1625, en présence de René Guylot, sieur de Montavalon, élu de Laval. — Jean *Gaultier*, démissionnaire depuis longtemps, jouissait encore d'une pension de 300 l. sur la cure en 1659. — Nicolas *Destoup* fut inhumé dans l'église le 12 juin 1652. — Jacques *Aragon* était en même temps chanoine du Mans, grand pénitencier, il préside à Argentré la sépulture de M. de Fontenay, prieur-curé (1658) et démissionne sous réserve d'une rente de 300 l. le 16 janvier 1659 ; il demeurait à Coulaines, près le Mans. — Gilles *Fontenay*, prêtre de la Suze, 1659 † 1670. — Jean *Pillon*, prêtre d'Ahuillé, prit possession le 4 novembre 1670. — Louis *Guillois*, prêtre, bachelier en théologie et docteur en droit canon, 1677. — Jean *Pousteau*, chapelain de Saint-Nicolas, précédemment titulaire d'une des deux portions de la cure de la Trinité, et qui gardait le titre de curé honoraire de cette paroisse, fut pourvu par l'évêque du Mans en 1687 ; il eut dès 1689 le projet de permuter avec le suivant dans la cure d'Avénières, mais ne le réalisa que le 22 septembre 1700. — Jean *Duchesne*, installé le 27 janvier 1701, résigna dès le 13 juin suivant, sur son lit, à François Olivier, prêtre-sacristain d'Avénières, trop tard encore, car il fut inhumé le 20 juin. — René *Lemaçon*, prêtre du diocèse de Paris, présenté par le chapitre du Mans le 30 juin 1701, mourut en fonctions au mois de janvier 1716. Les bénéfices vacants par décès dans le premier mois de chaque trimestre : janvier, avril, juillet, octobre, devaient

être conférés à des prêtres gradués dans une université, et cela en vertu d'un concordat entre le pape et le roi de France. Pour avoir droit de requérir le bénéfice vacant dans les mois réservés, le maître ès arts ou gradué simple devait se faire inscrire chaque année au temps du carême sur l'évêché, l'abbaye ou le chapitre par lesquels il prétendait être pourvu. Après la mort de René Lemaçon, quatre candidats, gradués en l'université de Paris, se présentèrent donc au chapitre du Mans pour obtenir la cure. C'étaient Julien Rocquain, de Bonnétable, déjà aspirant à la cure de Connerré ; Pierre Brunet, curé de Saint-Léger-en-Charnie, dont le bénéfice ne valait que 400 l. de revenu ; René Bessirard, curé de Châteauneuf (Chartres) ; et enfin Daniel *Pleuvry*, chapelain d'Arnage, dans la paroisse de Pontlieue, qui fut agréé parce que, sans doute, son inscription était la plus ancienne. Il permuta le 28 octobre 1719 avec Charles *Frin*, d'une famille Lavalloise, chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, chapelain du Coudray, de la Verrerie et du Louvais, qui eut plusieurs procès, soit pour les dîmes et rentes, soit pour les réparations de son presbytère, et qui résigna le 10 mai 1745. — Pierre-François *Beuscher* prit possession le 13 septembre 1735, fit reconstruire le presbytère et céda au suivant le 15 avril 1765, en devenant chanoine de Saint-Michel de Laval ; il mourut dans sa maison canoniale de 1785 à 1789. — Pierre-René *Foucault de Vauguyon*, né à Laval en 1738, vicaire du précédent, fut installé le 5 août 1765. « Très honnête curé, dit de lui son doyen en 1777 ; son église bien tenue. » Il démissionna en se réservant 850 l. de pension le 7 août 1781 ; déporté en Angleterre à la Révolution, il revint prêtre habitué à la Trinité de Laval, et y mourut en 1817. — Julien-Esprit *Turpin des Noyers* (V. ce nom), vicaire d'Ahuillé depuis huit ans, chapelain des Petites-Fontaines de Changé, installé curé le 2 janvier 1782, assista à l'assemblée du clergé au Mans le 16 mars, refusa le serment, fut déporté à Jersey puis en Angleterre, revint au commencement de l'année 1800, reprit sa cure où il mourut en 1815. André Buhigné, son vicaire, né à Cossé-le-Vivien en 1753, imita et suivit son curé, mais rentra vers l'époque du 18 fructidor et resta caché dans le pays où il exerça un ministère actif. Il reprit son vicariat en 1801 et passa en 1804 à la cure d'Astillé où il mourut en 1809. M. René Bouju, « prêtre catholique », natif de Houssay, dit dans un acte du 11 juillet, qu'il fait les « fonctions curiales à Ahuillé en l'absence du pasteur légitime ». Jacques Gousset, curé de Saint-Pierre-sur-Erve, prêtre réfractaire, fut aussi arrêté sur le territoire de la paroisse le 19 janvier 1798 et condamné à la déportation. Il était originaire de Ruillé-le-Gravelais et avait fait son séminaire à Angers. Michel-Jean Richain, vicaire de Bernay, est le seul intrus qui se présenta à Ahuillé, où, écrit-il au Département le 31 octobre 1791, il est en butte à toutes sortes d'avanies ; il ne put y rester que dix mois et passa ensuite à Courbeveille. Les Vendéens à leur passage voulurent lui faire rétracter son serment, il refusa, fut emmené à la suite de l'armée, mais s'échappa ou fut relâché à Martigné. La paroisse, avant d'être réorganisée au Concordat, faisait partie de la huitième Mission. M. Turpin eut pour successeurs depuis la Révolution : MM. *Leclerc* 1816 † 1846. — *Merienne*, né à Carelles, 1805, vicaire dans la Sarthe pendant deux ans, puis vicaire à Ahuillé en 1832, curé en 1846, mort en fonction 1888. — *Laigre*, 1888-1897, retiré à Saint-Fraimbault-de-Lassay, y meurt quelques jours après avoir obtenu la mozette canoniale, 1898. — *Guet*, 1897.

Le grand cimetière, distinct de celui qui joignait l'église et où l'on enterrait encore en 1777, renfermait une chapelle. C'est peut-être celui qui fut béni par l'évêque du Mans en 1607.

Dans le *cimetière* actuel, on éleva en 1843, en souvenir d'une mission, une superbe colonne en marbre rose de Saint-Berthevin, haute de 4 m. 66 et surmontée d'une croix en marbre noir, travail exécuté par M. Henri, à Laval.

Écoles

Écoles : François Vayer, sieur de la Houllière, notaire, lègue le 26 juin 1642, 20 l. de rente pour un prêtre chargé de « dire et chanter chacun jour, à l'heure de 4 heures après midy, sur sa fosse, le *Miserere* et le *Salve Regina*, et de tenir la petite escolle aux petit enfants ». Louis Duchemin est maître d'école en 1729. Les habitants décident

en 1730 d'avoir une « fille dévote » pour faire la classe aux filles et font faire des réparations « à la maison de la sœur » en 1765. — Actuellement, école laïque pour les garçons ; école tenue par les sœurs d'Évron pour les filles. Dès 1822 M. Joseph Courte de la Goupillière, M. Pierre-Marie Courte et dame Adèle Frin sa femme, donnaient une rente de 200 fr. pour leur entretien. Mais le principal fondateur fut M. Leclerc, curé, aidé de M^{me} de Baillivy, de la famille de Preaulx ; M^{me} des Crenay et M^{lle} Turpin furent aussi bienfaitrices de l'établissement.

Établissements de charité

Établissements de charité : La pièce suivante nous donne des renseignements assez rares sur la maladrerie d'Ahuillé pour une époque où ces établissements n'avaient plus d'emploi. En cour de Laval le 14 avril 1488 : « Jehan Gastin et Macée, sa femme…, paroissiens d'Ahuillé, prennent à ferme… les terres des Malladries… divisées en trois pièces de terre en lande, pour le prix et somme de XX soubz de rente. Sont tenus lesditz preneurs… faire une maison en l'une desdittes pièces… de XVIII piez de laize et de XXV piez de long, à pignon de murs et cheminées, couverte d'ardoises ou d'esseules… Et s'il avenoit qu'il y eust et advenoit aucun trouble ou empeschement ès terres des Malladries par quelque manière que ce soit, au moien d'aucun ataint de malladie incurable, soit de mezellerie ou autrement, auquel lesdictes choses fussent adjugées, les preneurs seroint tenuz les vuyder. » Le procureur des pauvres et des orphelins d'Ahuillé est cité en 1583 dans les registres de Saint-Julien de Laval. Le fermier de la châtellenie de Courbeveille était tenu de payer chaque année 12 aunes de bureau aux pauvres de la paroisse. M. Joseph Pouteau, curé, avait fondé le 17 février 1698 un lit à Saint-Julien de Laval, sur lequel était écrit : « Lit pour la paroisse d'Ahuillé. » Un des vœux exprimés par l'assemblée des habitants en 1789 fut « qu'il y ait un bureau de charité, et que tous les décimateurs contribuent au soulagement des misérables. » — Le budget actuel du *bureau de charité* est de 1.272 fr.

Féodalité

On trouve parmi les témoins d'une charte de l'abbaye de Saint-Vincent de la fin du XI^{e} s. Halen de Ahuillé, mais cette forme de nom ne désigne souvent à cette époque reculée que l'origine du personnage et non un titre seigneurial. Sylvestre de Scépeaux donna en 1222 quelques dîmes en Ahuillé, à l'abbaye de Clermont, mais il pouvait les posséder sans être seigneur de paroisse. Toujours est-il que depuis, et sans doute bien auparavant, la paroisse d'Ahuillé avait pour seigneurs les barons puis comtes de Laval. En 1333, Eustache de Beauçay, veuve d'André de Laval, dame d'Olivet, se fait rendre compte des amendes de Courbeveille et d'Ahuillé ; Jeanne de Laval, sa petite-fille, reporta ces terres à la branche aînée des Laval, et depuis lors les comtes de Laval, de quelque famille qu'ils soient, furent seigneurs fondateurs d'Ahuillé. Leur écusson était au grand autel. Mais vers 1760, Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoïlle céda la seigneurie paroissiale à François Leclerc de la Provôterie, en échange des droits d'usage que celui-ci possédait dans la forêt de Concise. M. de la Trémoïlle se réservait seulement le droit de prééminence dans l'église s'il se trouvait à Ahuillé ; il déclarait en outre que la seigneurie de paroisse relèverait de Laval sous la même foi que la Provôterie.

Notes historiques

Les trois pierres du Fau, — route de Loiron, 1500 m., — dont l'une « tourne quand elle entend sonner, » sont, sans doute, des débris de monument celtique. — Si l'on reconnaît Ahuillé dans le mot *Hiliaco* cité au testament de saint Bertrand, ce n'était encore qu'un village, *villare*, que l'évêque avait acquis d'un homme noble, nommé Babison, et qu'il donna à la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul, 616. — L'époque des guerres de religion fut particulièrement calamiteuse à Ahuillé. Les troubles de Craon y ont leur contre-coup dès 1562 ; on oblige les habitants à la garde des portes de Laval ; les gendarmes des divers partis y passent et repassent non sans pillage et déprédations de toute nature ; toute la politique des procureurs de la paroisse consiste à

s'enquérir de leur marche, à porter des présents à Vitré, à Laval, à Montjean, pour les écarter. Ils finissent enfin par fortifier leur église de fossés, de murs solides, et en font un « fort de guerre » où commandait de 1589 à 1593 un nommé Louis Chape ou Chapetambourgt. Les ornements avaient été disséminés, cachés à toutes les alertes, volés par les pillards. Quand la guerre a cessé ses ravages, la contagion sévit sur les habitants qui se réclament à la Vierge, à saint Sébastien et à saint Roch, par les marques d'une dévotion aussi originale que « touchante ». Le 20 octobre un enfant est nommé Roch « en l'honneur et révérence » de ce saint. Le 29, une fille reçoit le nom de Marie « en l'honneur et révérence de la glorieuse Vierge Marie, à ce qu'elle soit, disent-ils, notre advocate pour nous vers Jésus-Christ, son fils, en la compagnie de MM. saint Sébastien et saint Roch et de tous les saints et saintes du paradis, intercesseurs pour nous pour le regard de sa main vengeresse qui est estendue sur nous par la verge de pestilence ». Pareille prière et formule est encore répétée en l'honneur de saint Sébastien le 7 novembre. La Révolution ramena d'autres malheurs. La paroisse, dont le cahier des doléances est un des plus sensés qu'on puisse voir, demandait spécialement la suppression totale de la gabelle, source de désordres, de brigandages et de meurtres, afin de ramener la douceur et la pureté des mœurs ; le dégrèvement de l'élection de Laval, accablée d'impôts disproportionnés ; le droit pour les municipalités de surveiller et fermer les cabarets clandestins nommés *musse-pots*, « où l'on vend à boire encore plus la nuit que le jour, où la jeunesse des deux sexes se corrompt » ; la suppression des *assemblées*, occasions de débauche et de querelles entre les habitants des diverses paroisses qui s'y réunissaient, etc., etc. La population, réfractaire aux idées révolutionnaires, fut en butte aux attaques des gardes nationales du voisinage Cossé, Courbeveille, Cosmes, qui s'y signalent déjà par le pillage et la dévastation le 13 septembre 1792. Les administrateurs du département durent eux-mêmes admonester ces milices indociles. Dès l'arrivée de *Jambe-d'Argent* dans le pays, Ahuillé forma un bataillon sous ses ordres, dont Jamois, dit *Place-Nette*, fut le chef (avril 1794). Le poste républicain d'Ahuillé se retrancha dans l'église, *Jambe-d'Argent*, forcé par ses hommes encore indisciplinés, l'attaqua et y fut lui-même surpris au même mois d'avril 1794 ; mais au mois d'août suivant Ahuillé fut l'un des quatorze cantonnements qu'il désarma dans la même journée. Vers le 20 avril 1795, Ahuillé, ainsi que plusieurs paroisses voisines, fut « pillé par les troupes de Laval dans des circonstances atroces, » dit une correspondance contemporaine. Les chemins du pays étaient obstrués par les arbres que les Chouans y avaient abattus. Pierre Rivière et Pierre Pavie, d'Ahuillé, étaient en 1799 lieutenant et sous-lieutenant dans la 4e légion de l'armée de Bourmont. — Le 10 mai 1847, un orage accompagné de grêle ravagea les champs en culture dans 40 ou 50 métairies de la commune.

Maires

Maires : MM. Pierre *Deslandes*, 1803. — *Guichard*, 1821, 1824. — *De la Barre*, 1824. — *Guichard*, 1835, 1859. — *Bouvet*, 1859, 1873. — *Guélain*, 1875, 1878. — *Ernault de Moulins*, 1878, 1897.

Sources et Bibliographie

Je ne citerai point au rang des sources à consulter pour l'histoire de chaque paroisse les *Insinuations ecclésiastiques* (Arch. de la S., 78 vol. in-fol. de 1552 à 1790), quoique cette collection soit le plus considérable des documents dans l'ordre ecclésiastique et même civil. Il eût fallu donner à la suite de chaque article une trop longue liste de chiffres. Mais on ne sera pas pour cela privé de l'avantage de pouvoir se reporter, si l'on veut, aux registres et aux actes originaux, car la table que j'en ai dressée sera, dès que je le pourrai, déposée aux Archives départementales de la Sarthe.

Reg. par. datant de 1564. — Arch. de la S., *Lib. fundat.*, 7, 107. — Cart. de Saint-Vincent, n° 470. — Bibl. du Mans, *Livre rouge*, p. 39. — Bibl. nat., f. fr., 8736, 26334, 26362. — *Revue du Maine*, XXIII, 95. — Arch. du duc de la Trémoïlle. — Arch. de Saint-Julien de Laval. — Arch. de la M., B 104, 341, 563,

622. — M. l'abbé Pointeau, notes. mss. — Chanoine Guiller, *Recherches sur Changé*. — A. Angot, *Instruction populaire* et *Mémoires épistolaires.*

Il faudrait citer à tous les articles : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*. — Cauvin, *Géographie ancienne*. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*. — Fréd. Le Coq, *Constitution civile du clergé.*

Localités

Pour les localités, voir les art. *les Asselinières, la Babottière, la Chevalerie, la Compagnère la Provôterie, la Roguinière, Saint-Laurent de l'Ermitage, Terrequin, la Vieuxcour*, etc.